



Comité Syndical du 19 septembre 2016

Etaient présents :

MMES BURILLE. CARDINAL. LOUIS. MM BAUDRY. BRIGAND. COLSON. DARPHIN. DESSOLIN. DUCHAMP. GALLIBOUR. GUINOT. LE BOURVA. LEGUAY. MINARD. MONOT. MUGNIER. STAIGER. VARE.
Personne présente sans voix délibérative : M. DROUIN (Président du Conseil de Développement), M. LELOUP (Pdt de la C.C.C. Selongey)

Etaient excusés :

MM. BERNY (pouvoir à M. LEGUAY). PAQUET. SAUVAGEOT (pouvoir à M. BRIGAND). SCHNEIDER.
Personnes excusées sans voix délibérative : MM BARRIERE, CHAPUIS et MME GOURMAND (Conseillers Départementaux). M. LELOUP (Pdt de la C.C.C. Selongey).

Etaient absents :

MMES LEPINE. PONSOT. MM MAZUE. HIERLHOLZER. MAGNIERE.

Le 19 septembre 2016 à dix-sept heures quarante-cinq, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Epagny, sous la présidence de Mme LOUIS, Présidente.

I Approbation du compte-rendu de la réunion du 11/07/2016 :

Le compte rendu du Comité Syndical du 11/07/2016 est adopté à l'unanimité.

II Décisions modificatives budgétaires n° 1/2016.

Décisions modificatives budgétaires n° 1/2016

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VOTE les modifications budgétaires suivantes :

65548-020 : - 33 500

6218-020 : + 33 500

III Conventions Territoriales avec le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental de la Côte d'Or:

a) CONVENTION TERRITORIALE AVEC LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

Le document présenté est une convention d'objectifs et de moyens qui court jusqu'en 2017 (dans un premier temps). 4 axes ont été définis :

- 1 : Une maîtrise de l'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti
- 2 : Une agriculture plus autonome en énergie
- 3 : Un urbanisme et une mobilité adaptés au territoire
- 4 : Poursuivre le développement des énergies renouvelables et valoriser les ressources locales

Cette convention vient consolider le programme Européen LEADER "Transition Energétique" du Pays.

Délibération N° 22/2016

Le Conseil régional conduit depuis plus de 15 ans une politique territoriale visant en priorité le soutien des dynamiques de projets locaux dans une logique ascendante.

Il a souhaité renouveler sa politique territoriale pour la période 2015-2020 en s'inscrivant dans un nouveau contexte et dans un nouveau cadre stratégique.

La finalité de la politique territoriale de la Région n'est plus la simple structuration des territoires, au sens de la construction d'un espace de projet avec mise en place d'une gouvernance et d'une organisation territoriale, mais véritablement le développement des territoires, au sens de la conduite et de la mise en œuvre de démarches stratégiques.

Les territoires ont été invités à élaborer des stratégies locales répondant à ces priorités en mobilisant des leviers d'actions les plus pertinents au regard de leurs propres priorités et enjeux.

Il a été ainsi demandé à chaque territoire de se positionner pour traiter de façon dominante une des deux orientations thématiques que constituent « l'accueil et l'attractivité » d'une part et la « transition énergétique » d'autre part.

Dans une logique où est attendu un fort ciblage des territoires de leur action sur une priorité thématique, le principal outil formalisant ce partenariat entre la Région et les territoires est le contrat territorial. Ainsi le conventionnement a pour objet de définir, pour la période 2016-2017, les premiers objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées.

Le PETR Seine-et-Tilles en Bourgogne a choisi d'orienter sa stratégie sur la priorité "Transition énergétique et écologique".

La convention territoriale constitue un outil essentiel de mise en œuvre de la Stratégie Énergétique du Pays Seine-et-Tilles apportant une véritable plus-value opérationnelle à ce qu'il a déjà entrepris.

Cette stratégie locale s'appuiera sur des dispositifs déjà existants tels que la nouvelle Stratégie Locale de Développement Forestier et le Plan Climat-Energie Territorial. La présente convention vient consolider le programme LEADER auquel le Pays a été lauréat. La valorisation des ressources naturelles et humaines du territoire est une démarche déjà engagée dans ces documents.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

-APPROUVE le projet de convention territoriale avec le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,

-AUTORISE la présidente du Pays Seine et Tilles en Bourgogne à signer la convention territoriale et tout document relatif à cette convention.

b) NOUVEAU DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION 2016/2018 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR

La convention de partenariat entre le Département et Pays porte sur l'ingénierie et l'animation 2016-2018.

Les thématiques de soutien sont :

-Emploi et filières

-Contrats locaux de santé (CLS)

-Habitat

-Tourisme

-Structuration de la politique culturelle et sportive du territoire

-Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Délibération N° 22/2016

Par courrier du 5 août 2016, le Conseil Départemental nous informe qu'un nouveau cadre d'intervention en direction des Pays ou PETR sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Départementale. Ce dispositif de soutien à l'ingénierie et l'animation des territoires se justifie par un enjeu de solidarité territoriale. Le plafond d'aide annuelle reste inchangé et s'établit à 60 000,00 € par an.

Dans ce cadre deux principes ont été introduits dans ce nouveau dispositif :

-la nécessité pour les missions proposées à la contractualisation de s'inscrire dans une démarche de structuration territoriale.

-la circonscription des thématiques d'animations éligibles aux domaines suivants : Services à la Population; Habitat ; Mobilité ; Transition énergétique des Territoires; Contrats Locaux de Santé; Tourisme; Emploi et filières; Structuration de la Politique Culturelle et/ou Sportive du Territoire; Élaboration des SCOT; Gestion de programme LEADER.

Il est demandé aux Pays/PETR de faire connaître leur souhait de contractualisation et de proposer un programme de travail pour les années 2016-2018.

Ainsi, un projet de convention et une proposition de programme de travail sont présentés au Comité Syndical du PETR Seine-et-Tilles.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE :

S'inscrire dans ce dispositif de contractualisation avec le Département;

Approuver la proposition de programme de travail;

Autoriser la Présidente du Pays Seine et Tilles en Bourgogne à négocier et signer tout document relatif à cette convention,

Charger la Présidente de la mise en œuvre de la délibération.

IV Divers : Planning des réunions :

Mme LOUIS rappelle les prochains rendez-vous de la fin d'année :

✚ Inauguration du Point Réno suite au présent Comité Syndical (19 septembre): à 19h00 Salle des fêtes d'Epagny

✚ - Jeudi 29 septembre à Is-sur-Tille de 14:00 à 17h00 : ATELIER TERRITORIAL DU SDAASP

La Préfecture organise dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), un atelier territorial sur la définition des enjeux locaux en matière d'accès aux Services au Public .Ce Schéma devrait servir à la définition de modalités d'interventions de l'Etat (notamment) dans le domaine des services au public.

✚ Samedi 19 novembre: SALON DU POINT RENO.

✚ SCoT : Le cabinet débute sa mission : une réunion de lancement se tiendra en novembre.

✚ Concernant les conventions territoriales, une date sera fixée en octobre ou novembre avec le Conseil régional et le Conseil départemental.

✚ **Prochain Bureau : Mardi 6 décembre 2016 à 18h30**

✚ **Prochain Comité Syndical : Mardi 20 décembre à 18h30**

La Séance est levée à 18h45.

<p><i>Rédaction : P TROUVÉ, M-F BOURGEOIS Validation : Catherine LOUIS, le 21/10 /2016 Diffusion : Délégués du Comité Syndical</i></p>
--